



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/5008

Projet de la Cité éducative Lyon 8ème

Direction de l'Education

**Rapporteur** : M. CORAZZOL Guy

**SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 SEPTEMBRE 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 16 SEPTEMBRE 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 30 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION AFICHEE LE : 3 OCTOBRE 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme AIT MATEN (pouvoir à M. KISMOUNE), Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme HOBERT), M. CUCHERAT (pouvoir à M. SECHERESSE), Mme FRIH (pouvoir à Mme HAJRI), Mme BLEY (pouvoir à M. GIORDANO), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. TOURAINNE (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), M. REMY, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2019/5008 - PROJET DE LA CITE EDUCATIVE LYON 8EME  
(DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 10 septembre 2019 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Comme vous le savez, le gouvernement a engagé en début d'année le programme « Cité éducative ». Cette démarche a pour ambition de réunir, sur 80 territoires relevant de la politique de la ville, les compétences les plus larges pour proposer davantage de continuité et de cohérence éducatives dans les prises en charges des enfants et des jeunes de 0 à 25 ans (avant, pendant, autour et après le cadre scolaire).

En date du 13 mars 2019, le Maire de Lyon a informé par courrier le Préfet du Rhône de l'intérêt de la Ville de Lyon pour le déploiement d'un projet de Cité éducative tel qu'envisagé par la circulaire interministérielle du 13 février dernier, co-signée par Jean-Michel Blanquer, Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse et Julien Denormandie, Ministre de la Ville et du Logement.

Le projet concerne les quartiers Mermoz–Etats-Unis/Langlet-Santy du 8<sup>ème</sup> arrondissement de Lyon. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés (enfants, jeunes, parents, enseignants, acteurs économiques et sociaux, collectivités territoriales, ...) sur un territoire clairement identifié, pour ensemble agir plus efficacement. Le périmètre du projet a été proposé à une échelle suffisamment large et en cohérence avec la mutation urbaine en cours sur ce territoire.

Début mai, la Ville de Lyon a été pré-sélectionnée pour participer au programme ; un avant-projet a été adressé au Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET) le 30 juin dernier ; il a été élaboré puis soutenu dans une logique partenariale Ville/Préfecture/Education nationale.

Le projet de Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> veut s'appuyer sur les compétences des membres de la communauté éducative au sens large mais aussi des jeunes et des citoyens pour créer une nouvelle dynamique de partenariat. Cela passe par l'élaboration d'une stratégie territoriale partagée et la mise en œuvre de projets innovants. L'idée est bien « de faire avec » plutôt que « faire pour », en veillant à valoriser les compétences de chacun.

L'élaboration de l'avant-projet a permis aux acteurs de commencer à prioriser des premières orientations autour des trois grands objectifs de la Cité éducative proposés par le CGET et le ministère :

- Objectif 1 : Conforter le rôle de l'école :
  - rechercher une meilleure mixité sociale et scolaire ;
  - renforcer les alliances éducatives entre tous les acteurs de la communauté éducative ;
  - encourager la coopération avec les publics concernés.
  
- Objectif 2 : Promouvoir la continuité éducative :
  - accompagner les transitions ;

- agir pour la persévérance scolaire, Projet de Réussite Educative et lutter contre le décrochage ;
  - favoriser la socialisation précoce des enfants ;
  - promouvoir les valeurs collectives.
- Objectif 3 : Ouvrir le champ des possibles :
- favoriser la mise en réseau et la coordination ;
  - valoriser et encourager les réussites ;
  - penser une forme de continuum à partir de l'orientation jusqu'à l'insertion professionnelle ;
  - renforcer l'apprentissage du français, lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme.

Le projet de Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> se donnera ainsi comme ambition trois enjeux transversaux :

- Renforcer la mixité sociale dans les écoles et les collèges ;
- Renforcer la cohérence des interventions de chaque acteur en favorisant la continuité éducative, notamment autour des transitions pour les publics fragilisés (crèche/école maternelle, école maternelle/élémentaire, école élémentaire/collège, collège/lycée...) ;
- Créer les conditions propices à l'innovation et à l'expérimentation.

Dès le mois de septembre 2019, les instances de gouvernance de la Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> seront mises en place. Trois niveaux de pilotage ont été envisagés en veillant à garantir la représentativité de l'ensemble des parties prenantes :

- Un Comité stratégique composé des élus des collectivités, des représentants de l'Etat, des parents d'élèves, des conseils citoyens et des associations d'éducation populaires ; il sera garant de la vision stratégique. Il fixera les orientations générales, arbitrera les propositions issues du Comité technique et validera chaque grande étape de la démarche. Il se réunira 2 à 3 fois par an.
- Un Comité technique composé des référents institutionnels sera en charge du suivi de la démarche, il sera garant du respect des échéances et de la mise en œuvre des orientations du Comité stratégique. Il se réunira 3 à 4 fois par an.
- Un Comité territorial composé de l'ensemble des acteurs du territoire sera en charge de la mise en œuvre et du suivi du plan d'actions à l'échelle des territoires concernés : quartiers Etats-Unis/Langlet Santy et Mermoz. Ces instances se réuniront 3 ou 4 fois par an en fonction de l'avancée du projet.

La coordination globale de la Cité éducative sera assurée par Mmes Marie-Pierre Baschenis, Principale du collège Henri Longchambon et Jeanne Michaud, Déléguée du Préfet pour le 8<sup>ème</sup> arrondissement, ainsi que M. Jérôme Maillard, Directeur général adjoint de la Ville de Lyon.

Le projet Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> devra être finalisé avant le 31 décembre 2019, pour une période de contractualisation de 2020 à 2022.

Vu la circulaire du 13 février 2019 relative au déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des « Cités éducatives » ;

Vu l'avis du Conseil du 8<sup>e</sup> arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

- 1- L'engagement de la Ville de Lyon dans le processus de labellisation « Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> » est approuvé.
- 2- M. le Maire et/ou son représentant est autorisé à suivre le processus de labellisation « Cité éducative Lyon 8<sup>ème</sup> », à signer tout document afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Guy CORAZZOL